Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260605-20260703-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
En Côtes d'Armor
22460

# CONSEIL MUNICIPAL
## Du Vendredi 05 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six le **Vendredi 05 Juin à 19H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

**Etaient présents** :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLEE, Nicolas LE CHANU, Katia CARRÉE, Rosemary GOUJON, Alexis GOUYETTE, Maïwenn COTILLARD et Valentine DUBOIS

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

## Délibération 2026 – VII – 03

Objet : Pose d'un caniveau au lieudit le Grand Bosméléac

L'adjoint à la voirie, Monsieur Stéphane SOMMIER, explique à l'assemblée que des travaux de voirie au lieudit le Grand Bosméléac, N°11, propriété de M. Guy BURLOT, nécessitent l'installation d'un caniveau pour la récupération des eaux communales qui s'écoulent dans la cour privative de M. BURLOT.
L'entreprise CARRÉE TP (Loudéac) a ainsi chiffré la fourniture et la pose d'un caniveau de 4 ml au prix de 900,00 € HT.

***Le Conseil Municipal,***
***Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,***
***Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour, 1 abstention (M. Guy BURLOT ayant quitté la séance lors du débat et n'ayant pris part au vote) et aucune contre,***

***VALIDE le devis de l'entreprise CARRÉE TP, d'un montant HT de 900,00 €, pour la fourniture et la pose d'un caniveau au lieudit le Grand Bosméléac.***

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en Préfecture le 09/06/2026
Publication le 09/06/2026
AR Préfecture : 09/06/2026

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)